

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06/10/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

<i>Séance N° 06</i>
<i>13/10/2025</i>
<i>Délibération 069/8.4</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HA Christine, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, Mr GUILBAUD David.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Pouvoir : Mme HENRIQUES Floriane a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Madame ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Validation de l'avant-projet définitif (APD) dans le cadre du programme de végétalisation et de pleine terre de la cour d'école du Perrier et de la Minoterie.

Vu la délibération n°024M/7.1 du 24/03/2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°065/1.4 du 30/09/2024 portant approbation de l'étude de faisabilité des projets portés par la commune notamment la végétalisation de la cour d'école et de la Minoterie,

Vu la délibération 044M/1.3 du 16/06/2025 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture de Ronan Prineau pour les travaux de végétalisation de la cour de l'école et de la Minoterie,

Mme Le Maire informe les membres présents que des réunions ont eu lieu les 11 et 15 septembre 2025 pour une présentation et un travail collectif sur les deux projets. Ces esquisses ont été validées à l'unanimité par les membres présents lors de ces réunions.

Vu la proposition du cabinet de Ronan Prineau reçue le 09/10/2025 de la phase APD (avant-projet définitif) qui s'élève au total à 195 877,50 € HT et repartit comme suit :

- Végétalisation de la Cour d'école : 89 754,50 € HT
- Végétalisation et pleine terre pour la Minoterie : 106 123 € HT dont 40 923 € HT pour le jardin et 65 200 € HT pour la maison

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- VALIDE la proposition du cabinet d'architecture de Ronan Prineau reçue le 09/10/2025 pour un montant total des deux projets de 195 877,50 € HT détaillé ci-dessus.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ce programme.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline